

**DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**  
**ARRETE**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquièrre  
BP 30109 – 59393  
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 12 Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Madame CHANTRIE Annie** occupe le poste de Conseillère Municipale Déléguée et a en charge les Ateliers de Coupe et Couture et les Ecoles sous contrat ;

**ARRETONS**

**ARTICLE 1er** : Il est consenti à **Madame CHANTRIE Annie** la délégation de fonction pour les Ateliers de Coupe et Couture et les Ecoles sous contrat.

**ARTICLE 2** : Dans le champ de sa délégation, **Madame CHANTRIE Annie** prendra toutes décisions et signera tout courrier, attestation, bon d'engagement et autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

**ARTICLE 3** : En sa qualité de Conseillère Municipale Déléguée, **Madame CHANTRIE Annie** pourra :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur TALEB-AHMED Azedine**, Adjoint au Maire en charge de la Réussite Educative.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215906504-20260403-ARAG2026\_04\_03Y-AR

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le Comptable, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Dominique BAERT

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le  
Le Maire,

03 AVR. 2026



Dominique BAERT

**Madame CHANTRIE Annie**  
Notifié le

**Monsieur TALEB-AHMED Azedine**  
Notifié le